



Délibération du Conseil Municipal de la Commune de LA VERNAZ

MAIRIE
DE
LA VERNAZ
HAUTE-SAVOIE
74200

République Française

Séance du Vendredi 29 Septembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-neuf du mois de Septembre à 20h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GARIN Jacqueline, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de la Convocation du Conseil municipal : 25 septembre 2017.

OBJET :

*Modification n° 13 des
statuts de la CCHC
2017 - 09 - 01*

PRESENTS : Mmes GARIN Jacqueline, CETTOUR-CAVé Laetitia, FIGUREAU Marie-Laure, HENNEBIQUE Sylvie, PETITE Virginie, HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE Bernard, HAUTEVILLE-LONGET Yves, LABAR Philippe, REQUET Christophe.

Absents : MOREL Alain.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2017-107 en date du 19 septembre 2017 portant modification n° 13 des statuts de la CCHC ;

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Haut-Chablais a l'obligation de mettre ses statuts en conformité avec la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe) qui transfère aux intercommunalités un certain nombre de compétences. Compte tenu du transfert obligatoire de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 mais aussi de la nécessité de « déclasser » le SPANC dans le champ des compétences facultatives pour éviter un transfert de l'assainissement collectif dès 2018, elle propose de modifier en conséquence l'article 7 des statuts de la CCHC. Elle propose également de profiter de cette modification pour mettre à jour les articles 2, 5, 8 et 16.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **décide** de modifier les articles 2, 5, 7, 8 et 16 des statuts de la CCHC,
- **approuve** la modification n° 13 des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Chablais telle qu'annexée à la présente délibération,
- **charge** Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie de prendre l'arrêté nécessaire à l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS, ET AN QUE DESSUS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

Jacqueline GARIN
Maire